

LE 10^{ème} HOMME

Son devoir est de penser différemment

25 août 2019

L'harmonisation fiscale européenne sera l'intégration la plus fatale

Par Bill Wirtz



Crédits photos : Symbiot/ Shutterstock.com

Les Dessous de l'Union Européenne



Vauban
éditions

Introduction

La fiscalité au niveau de l'Union européenne est dirigée par le principe de l'unanimité, ce qui garantit à chaque pays membre un droit de veto. La Commission européenne **pense qu'il faut abroger ce principe** et un nombre croissant de politiciens au niveau national sont d'accord avec cette idée. L'objectif est donc de proposer une majorité qualifiée afin d'introduire de nouvelles taxes sans l'accord obligatoire des opposants.

La Commission européenne voit le **veto dans les matières fiscales comme un obstacle majeur** à l'intégration de l'Union européenne, notamment afin de créer de **nouvelles taxes carbone**, des **taxes sur l'aviation** ou des **taxes digitales**.

Cette lettre vise à :

- Expliquer la procédure de vote au Conseil européen
- Démontrer les possibilités actuelles de contourner la règle de l'unanimité
- Montrer les propositions de nouvelles taxes qui existent en ce moment
- Visualiser ce que disent les différentes parties et en particulier ce que dit la France

Table des matières

Introduction.....	2
Les procédures de vote au Conseil européen.....	3
Le cumul de taxes au niveau européen	4
Qui est pour l'abandon de l'unanimité ?	7
Conclusion	8

Les procédures de vote au Conseil européen

Le Conseil européen est l'institution de l'Union européenne qui représente les Etats membres, soit par leur chef d'Etat ou leur chef de gouvernement. La France est représentée par Emmanuel Macron, l'Allemagne par la chancelière Angela Merkel, l'Italie par le premier ministre Giuseppe Conte. Le principe du Conseil est que chaque pays membre est égal... en théorie.

Il y a différents types de votes au Conseil européen :

Les votes de procédure sont décidés à la majorité simple. Il s'agit des formalités comme l'agenda du jour, l'organisation du secrétariat ou demander à la Commission européenne de faire des rapports ou des études.

Le Conseil vote à la **majorité qualifiée** pour tous **les dossiers politiques qui ne sont pas couverts par le droit de veto**. S'il existe une proposition de directive de la Commission européenne, ce vote nécessite 55% des pays membres (donc 16 sur 28 en ce moment), ainsi que des membres représentant 65% de la population de l'Union européenne.

Le Conseil doit **voter à l'unanimité** pour les domaines politiques suivants :

- la politique étrangère et de sécurité commune (à l'exception de certains cas clairement définis qui requièrent la majorité qualifiée, par exemple la nomination d'un représentant particulier)
- la citoyenneté (l'octroi de nouveaux droits aux citoyens de l'UE)
- l'adhésion à l'UE (accepter de nouveaux pays membre)
- l'harmonisation des législations nationales en matière de fiscalité indirecte
- les finances de l'UE (ressources propres, cadre financier pluriannuel)
- certaines dispositions dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (procureur européen, droit de la famille, coopération policière opérationnelle, etc.)
- l'harmonisation des législations nationales dans le domaine de la sécurité sociale et de la protection sociale.

Comment il est possible de contourner l'unanimité

Quand la Commission européenne n'arrive pas à faire passer une proposition de directive à travers le Conseil à l'unanimité, elle essaye de redéfinir la directive.

Par exemple : en 2015 la Commission Juncker a proposé une réforme sur les règles des armes à feu, qui interdit plusieurs types d'armes qui étaient légales jusqu'à présent. Puisqu'il s'agissait d'une législation de sécurité commune, le Conseil aurait dû voter à l'unanimité, mais des pays comme la Slovaquie, la Pologne, et la République tchèque avaient bien fait comprendre qu'ils voteraient contre.

La Commission a donc réécrit la directive (utilisant l'article 116 du Traité de Lisbonne) en expliquant qu'il s'agit d'une directive qui corrige des incohérences de marché intérieur - un domaine politique qui est décidé à la majorité qualifiée. Les pays opposants se sont trouvés minoritaires au Conseil et leur appel a été rejeté par la Cour de justice de l'Union européenne.

D'après les traités de l'Union européenne, le principe de l'unanimité dans un domaine ne peut qu'être changé si tous les pays membre sont d'accord.

Le cumul de taxes au niveau européen

Le lecteur attentif posera immédiatement la question : Pourquoi est-ce que les politiciens européens persistent à essayer d'introduire une taxe au niveau européen s'ils peuvent le faire eux-mêmes dans leur propre pays ? Il y a deux principales raisons à cela :

1. **Les décisions de Bruxelles déchargent les politiciens de toute responsabilité.** Les bureaucrates à Berlaymont (le siège de la Commission européenne) n'ont pas le risque de perdre leur emploi à travers une élection, donc ils n'ont pas le problème d'être la cible des critiques.
2. **L'Union européenne, en ce moment, n'a pas de ressources fiscales propres.** Les Etats membres qui donnent une contribution annuelle à l'Union européenne, déterminent tous les sept ans un budget (décidé par le Conseil européen). A travers des taxes « européennes », Bruxelles pourrait avoir des recettes fiscales propres et **se détacher graduellement de la dépendance politiques des Etats nationaux.**

En ce moment, quatre grandes priorités en matière fiscale sont discutées à Bruxelles. Il s'agit de la taxe carbone, la taxe digitale, la taxe sur l'aérien et l'harmonisation fiscale.

La taxe carbone s'ajouterait au système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE), qui met un prix variable sur une tonne de CO₂. En ce moment, ce prix est de 26 euros. D'après les activistes pour le climat en Allemagne, ce prix devrait être [de 180 euros](#). Des considérations similaires, d'une SCEQE "renforcée" sont très présentes à Bruxelles. Mais en plus de ce système, la nouvelle présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, milite aussi pour la **taxe carbone d'ajustement aux frontières**.

Le principal objectif de cet ajustement à la frontière est d'empêcher la délocalisation de la production à forte intensité de carbone vers des pays non-membres de l'UE, un problème connu sous le nom de "fuite de carbone". Lorsque les entreprises externalisent la production pour éviter les coûts du carbone, leurs émissions se produisent à l'étranger, ce qui réduit l'efficacité de la politique climatique de l'UE.

En réalité, **il s'agit surtout d'une mesure protectionniste** (d'origine française), qui essaie de cacher ses motivations réelles (empêcher les importations pour obtenir des marchés supplémentaires) au nom du climat.

Taxer l'aérien est la grande ambition des Pays-Bas au Conseil européen. Le secrétaire d'Etat chargé des finances Menno Snel, a démontré qu'une taxe de sept euros sur chaque ticket d'avion (donc 14 euros pour un aller-retour) ajoutera 200 millions d'euros dans les coffres du gouvernement néerlandais. Il a donc proposé cette taxe au Conseil, demandant le consentement unanime des pays membres. Il faut savoir qu'une telle taxe existe déjà au Royaume-Uni, en Italie, en Allemagne, en Suède, en Autriche, et en France (où elle s'appelle "écotaxe", entre 1,50 et 18 euros dépendant du ticket).

Cependant, la taxe **est critiquée par les îles**, dont celle de Malte, Chypre ou l'Irlande. Elle pourrait avoir également des **conséquences massives pour les pays membres dépendants du tourisme** dont la Croatie, la Roumanie, la Bulgarie, ou la Grèce.

La taxe digitale est (encore) une initiative française, venant du Ministre de l'Economie et de la Finance M. Bruno Le Maire. Aussi appelée "taxe GAFAM", elle taxerait les géants du net là où

ils opèrent, contrairement au système actuel qui les taxe en fonction de leur siège social. Puisque la France n'arrivait pas à son but de pousser cette taxe au Conseil européen, le gouvernement français l'a introduit en France le 11 juillet et elle s'appliquera rétroactivement jusqu'au 1er janvier 2019.

L'impôt de 3% imite la façon de percevoir l'impôt sur les dividendes, les intérêts et les redevances des étrangers provenant d'une économie locale. Cela permet de régler deux problèmes : Premièrement, les impôts sont perçus sur les envois de fonds bruts, ce qui élimine la nécessité de calculer les bénéfices nets. Deuxièmement, ces impôts sont retenus à la source, permettant d'externaliser l'énorme travail, coûteux, du prélèvement aux pays d'origine de l'entreprise.

De nombreux arguments s'opposent à l'idée d'imposer les grandes sociétés numériques étrangères sur la base des recettes fiscales. En l'absence d'une définition claire des notions de "grande" et de "société numérique", les propositions de l'UE s'avèrent plutôt être un ciblage sélectif et arbitraire des entreprises américaines. Ce fait a d'ailleurs été perçu par l'administration Trump comme une nouvelle mesure protectionniste (il n'a pas entièrement tort). De plus, certains universitaires et think tanks [mettent en doute](#) le fait que ces recettes fiscales nationales aient véritablement diminué au fil du temps en raison de ces entreprises. De même, il y a de sérieux doute quant à la nécessité de créer d'autres sources d'imposition des sociétés.

De plus, [il n'y aucun élément de preuve](#) qui démontre que ces entreprises du net paient moins en impôts que d'autres entreprises. Selon beaucoup de commentateurs, il s'agit avant tout pour le gouvernement français de trouver un nouveau moyen de prélever des moyens fiscaux sans susciter de grogne sociale dans leur pays.

Mais le plus grand sujet au parlement européen est **l'harmonisation fiscale**, bébé personnel du Commissaire européen aux affaires économiques et monétaires, à la Fiscalité et à l'Union douanière, Pierre Moscovici.

Harmoniser les taux de l'impôt sur les sociétés éliminerait la concurrence fiscale à laquelle certains pays (et surtout la France) se voit "soumise" et donnerait main libre à Bercy d'augmenter ses propres taux. Lorsque l'harmonisation des taux aura commencé, on vous parlera aussi de l'harmonisation des taux des particuliers. Cette harmonisation fiscale couperait ainsi toute possibilité aux entreprises d'éviter les plus hautes taxations européennes.

Qui est pour l'abandon de l'unanimité ?

La réponse est assez compliquée, car ceux qui n'ont pas de pouvoir parlent beaucoup et ceux qui en ont sont plutôt discrets. Par contre, depuis la reprise du département des finances par Moscovici, on a beaucoup plus de clarté sur la position officielle de la **Commission européenne**.

Cette dernière [a publié des documents](#) en début de l'année, appelant à un "débat sur une transition progressive vers un processus décisionnel plus efficace et plus démocratique pour la politique fiscale de l'UE". Un long titre pour dire en réalité qu'ils veulent avoir les mains libres pour créer **plus de taxes** par eux-mêmes.

[Dans la fiche d'information](#), la Commission se plaint des pays qui ont osé s'opposer aux idées de l'Union européenne. Elle nous explique littéralement : "Au cours de ce processus de 26 ans [la Commission européenne a commencé à proposer un changement du processus en 1989], l'unanimité a servi d'outil pour créer des retards inutiles et obtenir des concessions." Les "retards inutiles", ce sont les oppositions de pays membres qui ne veulent pas abandonner leur droit de veto légitime. Ces derniers veulent surtout se défendre contre les intérêts de la **France**, qui milite depuis des années pour des taxes plus nombreuses et plus élevées, ainsi que pour l'harmonisation fiscale à la hausse.

Les opposants sont timides et ne s'activent que sur des dossiers spécifiques. Dans le passé, c'était surtout le **Royaume-Uni** qui a milité contre l'idée d'une majorité qualifiée au niveau fiscal. **L'Irlande, Chypre, le Luxembourg, le Danemark ou l'île de Malte** se sont aussi opposés à ces mesures à plusieurs reprises.

Conclusion

La discussion sur la fiscalité en Europe est au centre d'un jeu de pouvoir important. Les petits pays membres ont de très grandes dépendances commerciales avec les grandes nations comme la France ou l'Allemagne ce qui les amène peu à peu à faire des compromis.

Un jour, il est probable qu'ils abandonneront leur veto en matière fiscale. Ce qu'il faut comprendre c'est qu'une harmonisation fiscale ne voudrait pas dire plus de recettes pour les états et plus de services sociaux. Au contraire, en absence de concurrence fiscale, la France et ses régions vont taxer sans fin et réduire grandement le dynamisme de leurs pays.

De plus, cela n'empêchera pas la fuite des entreprises. En effet, ces dernières auront toujours la possibilité de déménager en dehors de l'Union européenne, au Royaume-Uni ou même plus loin, aux Etats-Unis.

Il y a un véritable bras de fer qui est engagé afin de réduire l'attractivité fiscale de certains petits états (Irlande, Malte ou Luxembourg en tête) et l'objectif réel est souvent moins vertueux que ce qui est annoncé.

Ce n'est un secret pour personne que des grands pays comme la France ou l'Espagne ont un besoin urgent de manne fiscale. Ils utilisent toutes les stratégies possibles pour remplir leurs caisses et l'harmonisation fiscale est, sans doute, leur principal cheval de bataille.